



RÈGLEMENTS LIGUE JUVÉNILE AA-A



RÈGLEMENTS LIGUE JUVÉNILE AA-A

(En vigueur mai 2017)



TABLE OF CONTENTS

SECTION A : RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS	3
A1. ENREGISTREMENTS / RETRAITS DES ÉQUIPES	3
A2. FRAIS	3
A3. COULEURS DU CLUB.....	4
A4. RESPONSABILITÉS DES ENTRAÎNEURS.....	4
A5. GROUPE D'ÂGE DES JOUEURS.....	6
A6. ENREGISTREMENTS DES JOUEURS.....	6
A7. FORMATION DES DIVISIONS (niveau de compétition)	6
A8. CALENDRIER	7
A9. RÉSERVÉ.....	7
A10. UTILISATION DES JOUEURS	7
A11. RÉSERVÉ.....	8
A12. ÉQUIPE ABSENTE	8
A13. MATCHS VALIDES ET FORFAITS	9
A14. REPORT DE MATCHS	9
A15. CLASSEMENT DE LA LIGUE (non-applicable pour les U09-U10-U11).....	10
A16. RÉSERVÉ.....	10
A17. RÉSERVÉ.....	10
A18. LORSQUE L'ARBITRE NE SE PRÉSENTE PAS	10
A19. RÉSERVÉ.....	11
A20. SANCTIONS AUTOMATIQUES PAR LA LIGUE	11
A21. RÉSERVÉ.....	12
A22. CHANGEMENTS OU AMENDEMENTS	12
SECTION B : RÈGLEMENTS DE COUPE U12 À U18 INCLUSIVEMENT	12
B1. QUALIFICATION ET RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX.....	12
B2. FORMAT.....	13
B3. ASSIGNATION D'ARBITRES	13
B4. FINALES.....	13
SECTION C : RÈGLES DU JEU	13
C1. LE TERRAIN (LOI 1).....	13
C2. LE BALLON (LOI 2)	14
C3. LES JOUEURS ET OFFICIELS D'ÉQUIPE (LOI 3).....	14
C4. ÉQUIPEMENT DES JOUEURS (LOI 4).....	15
C5. ARBITRE (LOI 5)	16
C6. AUTRES ARBITRES (LOI 6).....	16
C7. DURÉE DU MATCH (LOI 7)	16
C8. COUP D'ENVOI ET REPRISE DU JEU (LOI 8).....	17
C9. BALLON EN JEU ET HORS DU JEU (LOI 9).....	17
C10. DÉTERMINER L'ISSUE D'UN MATCH (LOI 10)	17
C11. HORS-JEU (LOI 11).....	17
C12. FAUTES ET INCORRECTIONS (LOI 12).....	18
C13. COUPS FRANCS (LOI 13).....	18
C14. PENALTY (LOI 14)	18
C15. RENTRÉE DE TOUCHE (LOI 15).....	18
C16. COUP DE PIED DE BUT (LOI 16).....	19
C17. CORNER (LOI 17)	19



RÈGLEMENTS LIGUE JUVÉNILE AA-A

(En vigueur mai 2017)



Tous les matchs sont joués en conformité avec les lois du jeu IFAB, les règlements de la FSQ, les politiques de l'ARS Lac St-Louis et par les modifications suivantes des règles du jeu et règlements de la Ligue. Le format de jeu pour les U08 est le 5 v 5, U09-U10 est le 7 v 7, pour les U11-U12 est le 9 v 9 tandis que le 11 v 11 s'applique aux catégories U13 à U18.

Règlementation FSQ :

http://federation-soccer.qc.ca/index.php?option=com_phocadownload&view=category&id=5:reglementation&Itemid=635

Un match perdu par forfait entraîne un score de 3-0 en faveur de l'autre équipe si elle a marqué moins de trois (3) buts (sinon les buts marqués par le club fautif sont supprimés alors que les buts inscrits par l'autre équipe sont conservés – le meilleur avantage pour l'équipe qui gagne) et un point perdu au classement (-1). Les statistiques U09-U10-U11 ne sont pas affichées mais tenues par le comité de la ligue juvénile pour des fins de promotion/relégation.

Tout match perdu par forfait pourrait entraîner la disqualification de l'équipe fautive des matchs de la coupe. Non-applicable pour les U-08-U09-U10-U11.

SECTION A : RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS

A1. ENREGISTREMENTS / RETRAITS DES ÉQUIPES

- a) Les demandes d'inscription (« A » et « AA ») et de retraits doivent être reçues par la Ligue juvénile au plus tard à la date prescrite par le Comité organisateur. Une amende de **\$150** sera imposée pour toute inscription et retrait tardif. Une fois l'horaire établi, le retrait d'une équipe implique une amende de **475\$**. Lors du dépôt de sa demande, chaque Club doit :
 - i. spécifier les équipes de joueurs masculins (classifiées 'M') et les équipes de joueuses féminines (classifiées 'F') – aucune équipe mixte ne sera considérée;
 - ii. s'assurer d'avoir au moins une équipe réserve compétitive de catégorie ou de classe égale ou immédiatement inférieure pour chaque équipe « AA » inscrite (FSQ compétitions point 11);
 - iii. Dans les divisions de plus de 10 équipes, un club peut entrer plus qu'une équipe AA (à part en U14AA) et 2 groupes peuvent être formés, autant et pourtant que les équipes ne soient pas groupées par calibre. Elles doivent être regroupées par hasard et/ou géographiquement;
 - iv. s'assurer d'avoir inscrit une équipe en « AA » s'il y a désir d'inscrire 2 ou plusieurs équipes en « A » dans une même catégorie/groupe d'âge;
 - v. **utilisant PTS-Reg** : pour chaque équipe inscrite, le club doit :
 1. spécifier la couleur officielle des chandails du Club (voir A3)
 2. identifier ses terrains receveurs et spécifier les disponibilités de ses terrains du 1^{er} mai au 24 septembre
 3. indiquer les dates de non-disponibilité de chaque équipe – une période de non-disponibilité n'excédant pas 3 jours consécutifs (tout en respectant les restrictions préalablement émises par le Comité exécutif)
 4. inscrire les joueurs (voir A6) et le staff d'entraîneurs (voir A4.e)
- b) Toute équipe qui se retire ou est expulsée de la ligue durant la saison, verra ses statistiques annulées (buts, points) et sera assujettie à une amende de **\$445**. Toute pénalité aux joueurs et/ou entraîneurs demeure en vigueur, selon les règlements de l'ARS Lac St-Louis, la FSQ, l'ACS et l'IFAB.

A2. FRAIS

- a) Les frais d'équipe sont fixés par la ligue et ne sont PAS remboursables une fois les divisions "officielles" sont distribuées.
- b) Les frais d'arbitrage sont facturés séparément, calculés sur le nombre de match par division. Ils doivent être payés à la Région.
- c) Il y aura un extra **20\$** facturé aux équipes AA afin d'aider à couvrir les frais de la ligue Québec-Métro.

Note: Tous les chèques doivent être libellés au nom de: ARS LAC ST-LOUIS.



RÈGLEMENTS LIGUE JUVÉNILE AA-A

(En vigueur mai 2017)



A3. COULEURS DU CLUB

- a) Au moment de l'enregistrement, toutes les équipes déclarent leurs couleurs officielles de club pour les chandails, shorts et bas (une couleur pour receveur et une couleur différente pour visiteur). Une photo couleur du devant et du derrière de l'uniforme peut être requise avec l'enregistrement. Il y aura une amende de **\$150** si l'équipe n'a pas déclaré ses couleurs (receveur et visiteur) sur PTS-Reg passé le 5 Mai 2017.
- b) Toutes les équipes doivent apporter des chandails d'une couleur alternative à chaque match.
- c) – réservé –
- d) L'équipe hôte doit porter ses couleurs officielles sinon une amende de **\$150** sera imposée. Si l'équipe visiteuse ne dispose pas d'un maillot alternatif pour faire face à un conflit de couleur, l'équipe receveuse est autorisée à porter son maillot alternatif sans être mis à l'amende.
- e) En cas de conflit, l'équipe visiteuse doit changer de couleur. Il y aura une amende de **\$150** si l'équipe visiteuse n'a pas de couleur alternative même si l'équipe receveuse accepte de porter le maillot alternatif pour accommoder l'équipe visiteuse.
- f) Si l'arbitre juge le match non-jouable en raison de conflit de couleur, un rapport sera déposé auprès du arbitrage en chef et du directeur général. L'équipe non-conforme perdra le match par forfait.

A4. RESPONSABILITÉS DES ENTRAÎNEURS

- a) Les entraîneurs doivent agir de façon responsable (IFAB loi 5).
- b) Les entraîneurs des deux équipes sont responsables de la sécurité de tous les joueurs, entraîneurs, spectateurs, arbitres, assistants-arbitres et ce avant, pendant et après le match.
- c) Tous les entraîneurs doivent travailler en vue de devenir un «Entraîneur-Animateur certifié».
- d) Tous les entraîneurs doivent montrer leur carte de certification P.N.C.E. au moment de l'enregistrement en vue d'obtenir leur carte d'affiliation d'entraîneur.
- e) Au minimum, l'entraîneur chef de l'équipe, doit posséder une certification minimale de P.N.C.E. pour le niveau correspondant ci-dessous:

U08, U09 et U10 Soccer communautaire S2 + S3 (consultez votre directeur technique de club)

U11 et plus Soccer communautaire S2 + S3 – divisions « A »

Soccer communautaire S2 + S3 + S7 + Niveau 1 théorique (partie A) – divisions « AA »

D.E.P. + Recyclage provincial – U13AA et U14AA obligatoire ainsi que le directeur technique du club (FSQ r.f. art. 35.5)

**La certification doit être obtenue avant le 15 juillet de la saison en cours sinon la participation de l'équipe aux séries de la coupe sera retirée.

- f) L'entraîneur chef certifié doit être présent à au moins 75% des matchs officiels, sauf pour le U13AA et U14AA. L'administrateur de la ligue appliquera les amendes et /ou sanctions à la fin de la saison. Une sanction de **\$100** par match dont l'entraîneur n'aura pas été présent pour atteindre les 75% sera appliquée. Il doit y avoir entraîneur non-jouant en tout temps sur le banc durant le match.
- g) Pour les **U13AA et U14AA seulement** : un entraîneur certifié doit être présent à 100% des matchs sauf en cas d'expulsion (FSQ r.f. art. 35.4.1). Dans le cas contraire, des sanctions automatiques seront appliquées:

* **\$75** pour la première et 2ième fois

* **\$200** pour la 3ième

* **\$500** par fois additionnelle

* Modifié avril 2017

- h) Tous les entraîneurs doivent assister au symposium annuel des entraîneurs de la région du Lac St-Louis. S'ils n'assistent pas, le passeport de l'entraîneur sera suspendu.
- i) Les entraîneurs doivent présenter les cartes d'affiliation validées de la F.S.Q. pour tous les joueurs et entraîneurs ainsi que la feuille de match pré-imprimée à partir de PTS-Ligue à l'arbitre pour vérification au moins 15 minutes avant le coup d'envoi mais pas plus tard que l'heure prévue au calendrier. En cas d'urgence extrême, une feuille de match peut être écrite à la main mais l'arbitre doit transmettre ces feuilles manuscrites au Comité d'arbitrage immédiatement après le match. Le match doit commencer au plus tard 15 minutes après l'heure prévue au calendrier. Si les cartes d'affiliation et la feuille de match ne sont pas présentes après 15 minutes de l'heure prévue du début du match, cela aura pour



RÈGLEMENTS LIGUE JUVÉNILE AA-A

(En vigueur mai 2017)



conséquence un forfait par **3-0** et une amende de **\$75** à l'équipe fautive. Le match ne sera pas joué. Les joueurs qui arrivent après le coup d'envoi mais qui sont inscrits sur la feuille de match et dont les cartes d'affiliation sont disponibles seront autorisés à entrer sur le terrain de jeu et seront vérifiés à la mi-temps. Un joueur n'est pas autorisé à jouer si son passeport n'est pas encore disponible et ne peut pas entrer dans le jeu après le coup de sifflet de la deuxième mi-temps.

* Modifié avril 2017

- j) Tous les joueurs et tous les entraîneurs doivent posséder une carte d'affiliation régionale active et validée pour la saison en cours. Le manque de se conformer entraînera un match perdu par forfait par un score de **3-0** et une amende de **\$25** sera imposée.
 - i. Pour être considéré comme réserviste, un joueur doit être inscrit sur une liste d'équipe de catégorie et/ou de classe inférieure et doit faire preuve d'avoir joué au moins 4 matchs de saison régulière avec son équipe permanente. Le manque de se conformer entraînera une amende de **\$100** par match joué, calculé à la fin de la saison.
- k) Avant que le match ne commence ou une fois qu'un match a commencé, tout entraîneur ou officiel de club qui retire son équipe ou qui refuse de continuer sa participation au match perdra son match par un forfait de **3-0** (ou le pointage demeure tel quel – le meilleur avantage pour l'équipe gagnante), un point sera retiré du classement (-1) et une amende de **\$150** sera imposée.
- l) Avant de signer la feuille de match à la fin du match, l'entraîneur doit s'assurer que les membres de l'équipe absents soient biffés de la feuille de match et que le résultat, les buteurs, les avertissements et les expulsions soient correctement inscrits sur la feuille de match avant de reprendre possession de ses cartes d'affiliation et de ses copies des feuilles de match officielles de la ligue. Tout protêt doit être déposé dans les 2 jours suivant le match (voir section PC). Il est de la responsabilité de l'entraîneur de récupérer ses cartes d'affiliation et feuilles de match à la fin du match. Aucun ajout ou modification sur la feuille de match ne sera permis une fois le match ayant débuté.
- m) – *réservé* –
- n) – *réservé* –
- o) – *réservé* –
- p) Le résultat des matchs joués ainsi que le classement et les statistiques des équipes sont disponibles sur PTS Ligue (www.tsisports.ca/soccer/ligue). Les équipes sont encouragées à inscrire leurs statistiques immédiatement après la fin du match. Elles ont la responsabilité de vérifier l'homologation du match faite par l'arbitre dans les premières 48 heures suivant le match. L'équipe doit signaler toute irrégularité par courriel à la statisticienne dans les 48 heures qui suivent l'homologation du match par l'arbitre. Toute demande de révision après 96 heures du coup d'envoi ne sera pas considérée. La statisticienne validera le match le plus rapidement possible mais sans dépasser 21 jours tel que prescrit par les règles de fonctionnement (FSQ r.f. art. 23.3).
- q) – *réservé* –
- r) Les entraîneurs doivent s'assurer qu'aucun parent ou spectateur n'entre sur le terrain de jeu. Toute infraction à ce règlement résultera en un match perdu **3-0** par l'équipe prise en défaut. Les équipes peuvent recevoir des mesures disciplinaires supplémentaires par le comité de la ligue juvénile et/ou de discipline régional.
- s) Tous les joueurs et officiels de l'équipe doivent être inscrits sur la feuille de match. Le non-respect de ce règlement résultera en un match perdu **3-0** par l'équipe prise en défaut. Ils doivent tous être inscrits sur la feuille de match. Les joueurs au banc lors du match NE portant PAS un dossard en tout temps entraînera une amende de **\$25**.
- t) Chaque entraîneur a la responsabilité de suivre les suspensions de son équipe sur PTS-Ligue.
- u) Les entraîneurs ont la responsabilité de s'assurer que tous les joueurs participant au match soient cochés sur la feuille de match par l'arbitre (voir A4.1). Tout nom n'ayant pas été biffé sera considéré comme ayant participé au match. Tous les autres noms doivent être rayés avant le début de la deuxième demie. Seuls les membres du personnel peuvent arriver pendant la deuxième demie.
- v) En tout temps (avant, pendant et après le match), il est interdit de fumer à l'intérieur de la surface technique. Le non-respect entraînera des sanctions additionnelles imposées par le comité de la ligue juvénile.
- w) Aucune boisson alcoolisée ni aucune drogues ne sont permis à l'intérieur de la surface technique. Le non-respect entraînera des sanctions additionnelles imposées par le comité de la ligue juvénile.



RÈGLEMENTS LIGUE JUVÉNILE AA-A

(En vigueur mai 2017)



- x) Les entraîneurs n'essayeront pas d'influencer indûment les décisions de l'arbitre. Des mesures disciplinaires peuvent être prises par le comité de ligue juvénile.
- y) Il est recommandé à chaque entraîneur de suivre en ligne le programme « Respect et Sport » dont voici le lien : <http://french.respectinsport.com/>.

A5. GROUPE D'ÂGE DES JOUEURS

Les groupes d'âge doivent être ceux adoptés par la Fédération de Soccer du Québec comme suit:

Éligibilité-Groupe d'âge		
U 08	Né en 2009	Soccer à 5
U 09	Né en 2008	Soccer à 7
U 10	Né en 2007	Soccer à 7
U 11	Né en 2006	Soccer à 9
U 12	Né en 2005	Soccer à 9
U 13	Né en 2004	Soccer à 11
U 14	Né en 2003	Soccer à 11
U 15	Né en 2002	Soccer à 11
U 16	Né en 2001	Soccer à 11
U 17	Né en 2000	Soccer à 11
U 18	Né en 1999	Soccer à 11

A6. ENREGISTREMENTS DES JOUEURS

- a) L'enregistrement des joueurs s'effectuera conformément aux règles de fonctionnement (section 1) de la FSQ ou selon les modifications apportées par la Région du Lac St-Louis. Un formulaire d'affiliation signé doit être activé par le club et validé par l'ARS afin d'être disponible pour n'importe quel match. En signant le formulaire, le membre s'engage à respecter les règlements et les lois du jeu IFAB.
- b) Au plus tard le 5 Mai 2017 (la liste de joueurs doit être enregistrée sur PTS-Reg avec les paramètres suivants (FSQ art. 35.9.4) :
 - i. 5 v 5 (U08): min. 8 – max. 15
 - ii. 7 v 7 (U09-U10): min. 10 → max. 20 joueurs
 - iii. 9 v 9 (U11-U12A): min. 12 → max. 25 joueurs
 - iv. 9 v 9 (U11-U12AA): min. 12 → max. 16 joueurs
 - v. 11 v 11 (U13 to U18): min. 14 → max. 25 joueurs

Si le minimum n'est pas respecté, une amende de **\$10** sera imposée par joueur manquant par semaine (excepté pour les catégories U-8). Si le maximum est dépassé, une amende de **\$100** sera imposée par joueur en excès (FSQ tableau des Frais 11.4.1.2) (excepté pour les catégories U-8). En outre, chaque équipe doit enregistrer un entraîneur avec un minimum de certification tel que stipulé par la FSQ (art. A4.e). L'administrateur de la compétition vérifiera et appliquera les sanctions et / ou amendes tous les vendredis.

- c) Tout joueur suspendu par un club ou par une région pour raison administrative ne pourra pas s'inscrire dans un autre club tant que la suspension est en vigueur. Si le nouveau club inscrit un joueur suspendu dans l'une de ses équipes, cette équipe perdra par forfait tous les matchs dans lesquels il aura participé avec un score de **3-0** et un point sera sorti dans le classement.
- d) Toute équipe ayant fait jouer un joueur suspendu perdra le match par défaut **3-0** et 1 point sera retiré du classement.

A7. FORMATION DES DIVISIONS (NIVEAU DE COMPÉTITION)

- a) Les divisions seront créées en suivant les standards établis par le comité de la ligue juvénile (une prévision est distribuée au mois de décembre de chaque année).
 - i. AA est Inter-Régionale selon les zones de la FSQ (FSQ r.f. art. 34.2)
 - ii. A est Régionale
 - iii. L est Locale



RÈGLEMENTS LIGUE JUVÉNILE AA-A

(En vigueur mai 2017)



- b) La règle en vigueur sur la promotion et la relégation des équipes « A » et « AA » d'une même catégorie sera appliquée selon les classements de la saison estivale précédente. Toute demande de dérogation sera sujette à analyse et à approbation par le comité de la ligue juvénile.
- c) Un refus de promotion ou de jouer un match de barrage entraînera une amende de **\$445**.

A8. CALENDRIER

- a) Un calendrier, basé sur le nombre d'équipes enregistrées à la date limite tel que défini par le comité de la ligue juvénile, sera préparé vers la fin mars. Tout délai dans la préparation de ce calendrier sera communiqué aux représentants des Clubs. Un minimum de 14 matchs et un maximum de 18 si possible, seront joués à compter de la 1^{ère} semaine de mai. Des divisions de 5 à 10 équipes sont prévues. Les U9, U10 et les U11 auront possiblement plus de matchs car leur saison se terminera le 1^{er} weekend après la fête du travail en septembre avec un festival.
- b) Un avis d'addition et/ou retraits d'équipes de la compétition doit être effectué par écrit à l'administrateur de la ligue.

A9. RÉSERVÉ

A10. UTILISATION DES JOUEURS

- a) D'une équipe à une autre à l'intérieur d'un même Club.
 - i. Un joueur sera autorisé à jouer dans une ou deux catégories (tel qu'indiqué par l'année de naissance), une ou deux classes ou une ou deux divisions (pas groupe) supérieure à la sienne.
 - ii. Le mouvement de joueurs entre les équipes d'un même club évoluant dans la même division ou dans le même groupe n'est pas permis.
 - iii. RÉSERVISTE (A-AA) : pour être considéré comme réserviste, un joueur doit être inscrit sur une liste d'équipe et doit faire preuve d'avoir joué au moins 4 matchs de saison régulière avec son équipe permanente. Un joueur enregistré avec une équipe régionale compétitive peut jouer un nombre illimité de matchs avec une autre équipe du même club de catégorie supérieure ou égale à sa catégorie d'affiliation et de classe égale ou supérieure à sa classe d'affiliation (voir tableau UTILISATION DES JOUEURS). Un nombre illimité de réservistes peuvent être utilisés toujours en respectant le nombre maximal permis de joueurs mutés par match (A10.b). Le manque de se conformer entraînera une amende de **\$100** par match joué, calculé à la fin de la saison.
 - iv. RÉSERVISTE (L) : un nombre illimité de joueurs enregistrés « local » peuvent être appelés comme réservistes et ce pour un nombre illimité de matchs du championnat de la ligue juvénile compétitive (« A » et/ou « AA ») toujours en respectant le nombre maximal permis de joueurs mutés par match (A10.b).
* Modifié avril 2017
 - v. – réservé –
 - vi. DESCENDU (AAA → AA) (FSQ r.f. art. 35.9) :
→ Exclusivement applicable aux U15AAA à U18AAA jouant U15AA à U18AA:
 - 1. Dans le respect des catégories d'âges imposées par la FSQ, un club est maître et responsable de l'utilisation de son effectif.
 - 2. Pour descendre d'une classe de compétition, un joueur doit attendre un délai de 7 jours à partir de son dernier match AAA (AAA → AA).
 - 3. Un joueur AAA ne peut participer dans un même championnat AA à plus de 6 matchs.
 - 4. Le nombre de joueurs AAA venant d'une compétition supérieure qui peut être utilisé dans un championnat AA, pour la durée de la saison, est de 6.
 - 5. Dans un même match AA, il ne peut y avoir que 2 joueurs AAA ou moins.
 - vii. À défaut de se conformer aux règlements A10.a (i-vi), une amende de **\$25** sera imposée et l'équipe fautive perdra le match par forfait au compte de **3-0** (1 point sera déduit au classement). Toute récidive de la part d'une même équipe sera soumise au comité de la ligue juvénile et l'équipe sera passible de sanctions supplémentaires.



RÈGLEMENTS LIGUE JUVÉNILE AA-A

(En vigueur mai 2017)



- viii. Tous les joueurs désignés compétitifs doivent être liés à une équipe de la ligue juvénile avant d'être appelés comme réservistes. Les listes de joueurs sont fixées au 15 juillet, donc aucun mouvement entre équipes à partir du 16 juillet - seules les NOUVELLES affiliations seront permises comme rajouts à l'équipe après cette date.

- b) Nombre de joueurs mutés pouvant prendre part au même match :

Catégorie	Classe		Classe
	A		AA
U06-U08	n/a	n/a	n/a
U09-U10	2		n/a
U11	2		n/a
U12	2		2
U13	3		3
U14	4		4
U15	4		4
U16	4		4
U17	6		6
U18	6		6

- i. À la fin de l'année d'affiliation du joueur (1^{er} mai au 30 avril), celui-ci est libre de s'affilier au club de son choix. (FSQ 35.8.1)
- ii. Tout joueur qui change de club est considéré comme muté pour une période de 2 années consécutives. Se référer au règlement FSQ 35.8.2 pour toute exception.
- iii. À l'intérieur de l'ARS Lac St-Louis, les frais de préformation pour un joueur qui envisage un changement de club peuvent être demandés.
- iv. Les joueurs à l'essai sont interdits.

A11. RÉSERVÉ

A12. ÉQUIPE ABSENTE

- a) Une équipe qui ne peut se présenter pour un match doit en avvertir l'équipe adverse, la statisticienne de la ligue et le directeur général au moins 5 jours ouvrables, avant la date prévue au calendrier. Le match sera décerné à l'équipe opposée par le compte de **3-0**. Une équipe absente à 2 reprises se verra imposé d'une amende de **\$300**.
- b) Dans le cas d'une absence sans préavis de 5 jours ouvrables, l'équipe fautive perd le match par le compte de **3-0**, 1 point sera retiré du classement (-1), une amende de **\$250** est immédiatement imposée et sa participation aux séries de la coupe pourrait être retirée. **Les équipes U09-U10-U11 ne seront pas disqualifiées du festival de fin d'année.**
- c) Une équipe incapable de se présenter pour un match demandant un déplacement vers les frontières normales de la région du Lac St-Louis ou à l'extérieur des frontières normales de la région du Lac St-Louis perd le match par forfait **3-0**, se voit imposer une amende de **\$500**, 1 point sera retiré du classement (-1) et sa participation aux séries de la coupe pourrait être retirée. **Non-applicable pour les U09-U10-U11.** Si l'équipe n'avertit pas sous 5 jours ouvrables.
- d) Toute circonstance exceptionnelle peut être adressée au comité de la ligue juvénile.



RÈGLEMENTS LIGUE JUVÉNILE AA-A

(En vigueur mai 2017)



A13. MATCHS VALIDES ET FORFAITS

- Une équipe présentant moins de 3 (5 v 5), 5 (7 v 7), 6 (9 v 9) ou 7 (11 v 11) joueurs actifs compétitifs sur le terrain ou utilisant un joueur sous suspension ou inéligible ou sans carte d'affiliation ou ayant un entraîneur suspendu présent à l'intérieur de la surface technique ou inscrit sur la feuille de match perdra le match par forfait. La victoire sera accordée à l'équipe opposée par le compte de **3-0**.
- Un match est déclaré forfait si une équipe inscrit un nombre de joueurs mutés supérieur au nombre permis sur la feuille de match. La victoire est accordée à l'équipe adverse par le compte de **3-0**. (Se référer à A10.a) iii & vii et A10.b)).
- réservé –
- Le match sera jugé valide lorsque le temps suivant aura été joué :

U08	20 minutes des 40 minutes du match
U09 – U10	35 minutes des 50 minutes du match
U11-U12	45 minutes des 60 minutes du match
U13 – U14	53 minutes des 70 minutes du match
U15 – U16	60 minutes des 80 minutes du match
U17 – U18	68 minutes des 90 minutes du match

- Si pour toute raison autre que la température un arbitre arrête un match avant la fin des durées mentionnées ci-haut, le comité de la ligue juvénile jugera de la validité du match sur réception du rapport de l'arbitre.

N.B. Toute interruption au progrès normal d'un match ou un refus de débiter un match peut être considéré comme un retrait.

A14. REPORT DE MATCHS

- Si un match doit être remis à cause de la mauvaise température ou de la mauvaise condition du terrain, le représentant du club doit immédiatement informer la statisticienne de la ligue et la responsable des calendriers. Les entraîneurs doivent mettre tout en œuvre pour aviser l'équipe adverse le plus tôt possible.
- Si un terrain est fermé par la ville/arrondissement, le représentant du club doit immédiatement aviser la responsable des calendriers et l'assignataire des arbitres avec les détails par téléphone et par courriel. Ensuite, la responsable des calendriers avisera les entraîneurs impliqués et la statisticienne de la ligue.
- Si un match est annulé par l'arbitre, ce dernier doit immédiatement informer l'assignataire des arbitres. L'assignataire des arbitres va aviser la statisticienne de la ligue et la responsable des calendriers.
- Une fois que l'horaire officiel est publié, les matchs peuvent être remis seulement pour une compétition de la coupe provinciale, pour les tournois et/ou autres compétitions impliquant des joueurs sur les équipes de Sélection régionale, pour toute activité scolaire officielle non prévue au calendrier ou un événement religieux, et SEULEMENT si 4 joueurs ou plus ou 2 joueurs et un gardien de but (identifié sur les feuilles de matchs comme K, GK, 1 ou 0) sont absents. Les requêtes doivent être soumises au président de la ligue juvénile et au directeur général, accompagnées de documents officiels à l'appui, et ce pas moins de 5 jours ouvrables avant le match. (N.B. une lettre signée à l'entête de l'école, l'église, du temple ou de la synagogue...etc...sont des exemples de documents OFFICIELS à l'appui.)
- A l'intérieur des 7 jours suivant l'annonce d'un match remis, il est de la responsabilité du club receveur de proposer 3 dates à la responsable des calendriers. Cette dernière va confirmer la date la plus appropriée selon l'horaire existant tout en respectant les disponibilités des terrains et les dates bloquées par les équipes. Un avis de confirmation est ensuite envoyé aux clubs impliqués, à l'assignataire d'arbitres du club et à la statisticienne de la ligue. Les matchs doivent être joués aux nouvelles dates prévues sauf si A14.d) s'applique. Si le club receveur ne fournit pas les dates pour reporter le match, le club visiteur devient l'hôte du match et il procède à fournir 3 dates de reprises. Si aucune des équipes ne propose de date et terrain afin de jouer le match, après 21 jours, le match sera jugé comme un double forfait.



RÈGLEMENTS LIGUE JUVÉNILE AA-A

(En vigueur mai 2017)



- f) Il est possible qu'un match soit remis la fin de semaine.
- g) Aucun match impliquant des équipes juvéniles et exigeant un déplacement de cent kilomètres et plus ne doit avoir lieu du dimanche soir au jeudi durant la période scolaire. Des exceptions peuvent être accordées par le comité de la ligue juvénile.
- h) À défaut de se conformer aux règlements A14 (a à g), une amende de **\$150** sera imposée à l'équipe fautive.

A15. CLASSEMENT DE LA LIGUE (NON-APPLICABLE POUR LES U09-U10-U11)

- a) Les points sont accordés de la façon suivante:
 - 3 points pour une victoire
 - 1 point pour un match nul
 - 0 point pour une défaite
 - 1 point pour un match perdu par forfait
- b) Le classement se fait par l'addition des points remportés ou enlevés tel que prévu à l'art. A15.a.
- c) En cas d'égalité en fin de saison, le classement final sera établi de la façon suivante (FSQ compétitions art. 59):
 - i. Le plus grand nombre de points obtenus;
 - ii. Le plus grand nombre de points obtenus dans les matchs entre les équipes concernées;
 - iii. La différence de buts particulière (dans les matchs entre les équipes concernées);
 - iv. Le plus grand nombre de victoires;
 - v. La meilleure différence de buts générale;
 - vi. Le plus grand nombre de buts marqués;
 - vii. Tirage au sort.
- d) Les champions et l'équipe en 2^{ème} place dans la saison, dans chaque division recevront un maximum de **20 pour le 9 v 9 / 22 pour le 11 v 11** trophées, plaques ou médailles. **18 médailles par équipes seront présentées au festival pour les U09-U10-U11.**
- e) Tout match perdu par forfait pourrait entraîner la disqualification de l'équipe aux matchs de la coupe juvénile, aux matchs de la coupe Saputo AA ou aux matchs de la coupe des champions « A ». **Non-applicable pour les U09-U10-U11.**

A16. RÉSERVÉ

A17. RÉSERVÉ

A18. LORSQUE L'ARBITRE NE SE PRÉSENTE PAS

Locale ou divisions "A" seulement → U8 to U15

- a) Les entraîneurs doivent assumer la responsabilité d'arbitrer le match. Chacun des entraîneurs arbitre la moitié du match, l'entraîneur de l'équipe receveuse arbitrant la première demie.
- b) Les entraîneurs doivent vérifier les joueurs de l'équipe adverse ainsi que les cartes d'affiliation des joueurs et entraîneurs. Chaque entraîneur doit signer la feuille de match de l'autre équipe en précisant l'absence de l'arbitre, et ce, avant le début du match.
- c) Un arbitre substitut peut être désigné avec l'accord des deux entraîneurs et ceux-ci doivent inscrire leur assentiment sur la feuille de match avant le début du match.
- d) L'entraîneur de l'équipe receveuse a la responsabilité de s'assurer que les feuilles de match sont adéquatement remplies et il doit envoyer un scan ou un fax des 2 feuilles du match à la statisticienne de la ligue dans un délai de 48 heures. (514) 631-3672 ou lacstlouis@soccerlsl.qc.ca
- e) Aucune modification ou addition ne peut être effectuée après la séparation et distribution des feuilles officielles de match aux entraîneurs. Aucun protêt ne pourra être autorisé pour les dits matchs.
- f) Tous les cartons jaunes ou rouges émis durant le match seront valides. Un rapport doit être soumis au directeur général dans un délai de 48 heures.



RÈGLEMENTS LIGUE JUVÉNILE AA-A

(En vigueur mai 2017)



- g) Les équipes refusant de suivre cette procédure :
- Doivent indiquer leur désaccord sur la feuille de match qui doit être envoyé à la statisticienne de la Ligue dans le délai requis;
 - Perdront le match par un score de **3-0**;
 - Se verront imposer une amende de **\$100**.

U-12 à U18, classe « AA » **et** U16 à 18, classe « A »

- a) Si l'arbitre désigné ne se présente pas dans un délai de 15 minutes du début prévu d'un match U12 à U18 « AA » et U16 à U18 « A » le match doit être remis. Le comité de la ligue juvénile reportera le match tel que prescrit dans les règlements de report de match.

A19. RÉSERVÉ

A20. SANCTIONS AUTOMATIQUES PAR LA LIGUE

Sauf sur avis contraire, une suspension = participation interdite de toutes activités de soccer régionales jusqu'à ce que la suspension soit purgée. Ceci s'applique à toutes les fonctions qu'un membre affilié puisse détenir (joueur, membre du staff technique, arbitre).

- a) Toute suspension doit être purgée avec l'équipe ayant inscrit le joueur sur sa feuille de match lorsque le cumul des avertissements ou l'expulsion a lieu. Ceci est applicable au joueur régulier, au joueur réserve et au joueur à l'essai (FSQ compétitions section XI). Le joueur ne peut jouer dans aucun match de ligue juvénile jusqu'à ce que sa suspension soit purgée.
- b) Toute suspension d'un entraîneur doit être purgée avec l'équipe avec laquelle l'expulsion a été notée. L'entraîneur est suspendu de TOUTE ACTIVITÉ de la ligue juvénile pour toute la durée de la suspension. Il n'est pas nécessaire de montrer une carte à un entraîneur pour que l'expulsion soit officielle.
- c) Lorsqu'un joueur accumule 2 avertissements dans un même match, il/elle est automatiquement suspendu pour le prochain match. Une amende de **\$20** s'applique (art. DC-9). Des sanctions additionnelles peuvent être appliquées si l'expulsion est le résultat d'une mauvaise conduite. Le cumul de 2 avertissements pendant le même match n'est pas comptabilisé dans le cumul des avertissements pendant la saison (A20.e).
- d) Lorsqu'un joueur, un entraîneur, un adjoint, un moniteur ou un gérant est expulsé du match (carton rouge) il/elle est automatiquement suspendu pour le prochain match. Une amende s'applique (art. DC-9) :
- 1^{er} carton rouge **\$20**
 - 2^e carton rouge **\$30**
 - 3^e et plus carton rouge **\$50**

* Modifié avril 2017

Des sanctions additionnelles peuvent être appliquées si l'expulsion est le résultat d'une mauvaise conduite. Les expulsions subséquentes pendant la même saison peuvent entraîner des suspensions additionnelles et des convocations à comparaître devant le comité de discipline régional (FSQ compétitions section XI).

- e) Tout joueur qui accumule un total de 3 avertissements dans la saison se voit automatiquement suspendu pour le prochain match (FSQ compétitions point 48).
- f) – réservé –
- g) – réservé –
- h) Une équipe qui accumule 20 avertissements se verra imposer une amende de **\$50**. Chaque multiple de 5 avertissements supplémentaires entraînera une amende additionnelle de **\$50**. Le coordonnateur à la discipline appliquera les amendes de ses infractions accumulées à la fin de la saison.

* Modifié avril 2017



RÈGLEMENTS LIGUE JUVÉNILE AA-A

(En vigueur mai 2017)



- i) Les suspensions résultant d'expulsions demeurent en vigueur jusqu'à ce que le joueur et/ou l'entraîneur aient purgé les suspensions dans PTS-Ligue. Les suspensions se poursuivent à la prochaine compétition régionale lorsque le membre s'inscrit. Exemple :
 - Été à la Coupe
 - Été et/ou Coupe à l'hiver
 - Été et/ou Coupe à l'été suivant
 - L'hiver de la présente année à l'été suivant
- j) Les avertissements et le cumul des avertissements se poursuivent du championnat à la coupe et vice versa.
- k) Les mesures disciplinaires additionnelles suivront les directives de discipline régionale.
- l) Le comité de la ligue juvénile ou le comité de discipline régional peut décider que le club dirigeant d'un joueur, entraîneur, parent, spectateur, équipe ou membre officiel qui enfreint les règlements ayant été trouvé coupable d'une violation majeure des règlements aura l'obligation de fournir un bon de comportement de mille dollars (1000,00 \$) pour le reste de la saison et la saison subséquente.
 - i. Le bon doit être émis à la date spécifiée autrement toutes équipes impliquées dans des matchs sanctionnés par la région, déclarera forfait pour tout classement et tout match subséquents de la saison courante, et sera exclus des matchs de la coupe pour cette saison.
 - ii. Si le bon n'est pas émis à la date spécifiée, le club sera placé en mauvaise position.
 - iii. Si le bon n'est pas émis, le club sera interdit de toute participation additionnelle dans des compétitions jusqu'à l'émission du bon.
 - iv. Le bon sera retourné à la fin de la saison suivante s'il n'y a pas d'effraction majeure aux règlements et ce à n'importe quel niveau.
 - v. Le bon de garantie sera confisqué s'il y a une autre effraction majeure aux règlements, et ce à n'importe quel niveau, par un joueur, un entraîneur, un parent, un spectateur, une équipe ou un membre officiel du club. Le comité de la ligue juvénile, le comité de discipline régional ou le conseil régional peut imposer des amendes supplémentaires, des restrictions ou des sanctions ou le club peut être placé en mauvaise position. Un autre bon de comportement de mille dollars (1000,00\$) doit être soumis dans la semaine qui suit l'avis officiel de la confiscation du bon.
 - vi. Une équipe pourrait se voir exclure des séries à cause de son mauvais comportement durant la ligue.
 - vii. Une équipe qui aurait un mauvais comportement pourrait se voir imposer de remettre un chèque de caution de 1000\$ pour pouvoir poursuivre la ligue et/ou les séries.

A21. RÉSERVÉ

A22. CHANGEMENTS OU AMENDEMENTS

- a) Aucun règlement touchant la compétition ne peut être changé au cours de la saison. Les clubs peuvent soumettre leurs recommandations pour la prochaine saison au comité de la ligue juvénile. Le comité se réserve le droit de modifier les règlements ne relevant pas directement des lois de la **FIFA** ou des règlements de l'**ACS** ou de la **FSQ**.

SECTION B : RÈGLEMENTS DE COUPE U12 À U18 INCLUSIVEMENT

B1. QUALIFICATION ET RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- a) Les matchs de coupe incluent toutes les équipes U12 à U18 inscrites à la ligue juvénile de la saison estivale courante qui jouent moins de 19 matchs et qui n'ont pas été disqualifiées suite à une infraction aux règlements de la section « A ».
- b) Le placement des équipes sera déterminé par un tirage au sort par catégorie et par classe le premier mardi du mois d'août.



RÈGLEMENTS LIGUE JUVÉNILE AA-A

(En vigueur mai 2017)



- c) La discipline et tous les matchs sont régis par les règlements de la ligue juvénile.
- d) Un joueur ne peut pas jouer pour une autre équipe tant que sa propre équipe n'est pas éliminée. Si on un joueur évolue avec une autre équipe alors que son équipe n'est pas éliminée, ce joueur sera automatiquement disqualifié pour la balance des matchs des séries et cette même équipe perdra son match par forfait par un pointage de **3-0** en faveur de l'équipe adverse.
* Modifié avril 2017
- e) Un joueur réserve peut être utilisé pendant la coupe seulement s'il a déjà joué au moins 2 matchs de saison régulière pour cette même équipe. Si un joueur n'a pas joué les 2 matchs requis en saison régulière, le match sera perdu par forfait par l'équipe fautive par le score de **3-0** et une amende de **\$250** sera appliquée.
- f) Un joueur descendu (AAA → AA) n'est pas autorisé lors des matchs de coupe.
* Modifié avril 2017
- g) Si une équipe est dans l'impossibilité de rencontrer le minimum requis de **6 joueurs + 1 entraîneur pour le 9 v 9** ou **7 joueurs + 1 entraîneur pour le 11 v 11** 15 minutes après l'heure prévue pour le coup d'envoi, le match sera déclaré forfait par un pointage de **3-0** en faveur de l'équipe adverse.
- h) Si une équipe ne se présente pas, elle sera automatiquement disqualifiée de toute autre compétition de la coupe. Dans le cas d'une équipe impliquant une équipe de l'Outaouais. L'amende sera de **\$500**.
- i) À l'exception du match FINAL, tous les matchs se terminant par un pointage égal à la fin du temps réglementaire procéderont immédiatement aux 5 tirs au but du point de réparation. Tous les matchs doivent déterminer un gagnant.
- j) L'utilisation des joueurs à l'essai n'est pas permise.

B2. FORMAT

- a) Des rondes éliminatoires simples se jouent pour avancer à la finale. Les différents formats sont disponibles sur www.arslacstlouis.com/fr/Competition/youth_summer.html.
- b) Tous les matchs des catégories U12 à U18 seront joués sur le territoire desservi par la Ligue Juvénile du Lac St-Louis. Les équipes de l'Outaouais accueilleront le match préliminaire du premier tirage (1ère rencontre de la coupe - équipes receveuse-visiteuse pourront être changées).

B3. ASSIGNATION D'ARBITRES

- a) Tous les matchs de la ronde préliminaire: les arbitres et les arbitres assistants seront assignés par l'assignataire d'arbitres régionales et par les clubs receveurs.
- b) Les demi-finales et les finales à l'intérieur de la région du Lac St-Louis : les arbitres et les arbitres assistants seront assignés par l'assignataire d'arbitres régional.

B4. FINALES

- a) Les matchs des finales auront lieu le 3^e samedi du mois de septembre – certaines exceptions peuvent survenir.
- b) Tous les matchs se terminant par un pointage égal à la fin du temps réglementaire seront tranchés comme suit : U12 à U18 2 x 10 minutes de surtemps complètement.
- c) Si l'égalité persiste après les deux périodes de surtemps, les équipes procéderont à 5 tirs au but du point de réparation comme indiqué dans les lois du jeu IFAB (p.71).

SECTION C : RÈGLES DU JEU

Les Lois du jeu IFAB s'appliquent sauf en cas des modifications ici-bas.

http://fr.fifa.com/mm/Document/FootballDevelopment/Refereing/02/79/92/44/Laws_of_the_Game_16-17_French_printview_French.pdf

C1. LE TERRAIN (LOI 1)

- a) Les Clubs doivent s'assurer que leurs terrains sont sécuritaires et que l'on peut y jouer en tout temps. Les arbitres et les entraîneurs sont dans l'obligation d'indiquer tout non-respect de cette loi sur la feuille de match. Le respect pour les points suivants est demandé :



RÈGLEMENTS LIGUE JUVÉNILE AA-A

(En vigueur mai 2017)



- i. Tous les terrains doivent être adéquatement lignés, doivent avoir 2 bancs de joueurs sur un même côté du terrain mais du côté opposé des spectateurs et comprendre des filets aux deux extrémités du terrain;
- ii. Tous les buts doivent être munis de filets en bonne condition. Les filets doivent être sans trous de plus de 15cm x 15 cm (6in x 6in). Les filets doivent être bien faufiletés aux buts sur tous les côtés et ils doivent être ancrés par terre à une distance d'au moins 1m (3pi 3 po) derrière la ligne de but;
- iii. Pour les matchs 9v9, des buts 11v11 doivent être utilisés;
- iv. Tous les buts doivent être ancrés et sécurisés ou sanctionnés (approuvés) pour usage sur terrains artificiels;
- v. Les drapeaux de coin doivent avoir une hauteur minimale de 1.5m (5 pieds). Les matchs PEUVENT être joués si les drapeaux n'y sont pas présents mais le club se verra imposer une amende;
- vi. Il est dans l'obligation du club receveur d'aviser son arrondissement/ville de tout manque au terrain. Ce même club doit aviser le coordonnateur aux compétitions de tout risque à la sécurité des athlètes causé par les conditions de terrains inadéquates ainsi que tous changements au calendrier que ces conditions peuvent entraîner.

Un protêt sur la condition des terrains n'est pas recevable.

- b) Il est interdit aux entraîneurs et aux spectateurs de se trouver derrière la ligne des buts ou de courir le long des lignes de touche du côté des entraîneurs. Les spectateurs doivent prendre place sur le côté du terrain opposé à celui des équipes, au moins 2m de la ligne de touche ou derrière la clôture lorsqu'elle est présente, et cela en tout temps. Les joueurs et les entraîneurs doivent demeurer à l'intérieur de la surface technique telle que définie par FIFA (1 mètre de la ligne de touche et 1 mètre de chaque côté du banc des joueurs). Les substitutions de joueurs doivent s'effectuer à la ligne médiane, 1 mètre de la ligne de touche.

C2. LE BALLON (LOI 2)

- a) L'entraîneur de l'équipe hôte a la responsabilité de fournir 2 ballons officiels de la ligue pour le match. Si un tel ballon n'est pas disponible, l'arbitre peut s'enquérir auprès de l'entraîneur de l'équipe visiteuse ou utiliser tout autre ballon en bon état et répondant aux spécifications de la *Loi 2 IFAB* (p.29).
- b) Les entraîneurs doivent s'assurer que les ballons soient gonflés convenablement.
- c) Si aucun ballon n'est disponible, le match sera perdu par forfait par l'équipe receveuse par le score de **3-0**, 1 point sera retiré du classement et une amende de **\$250** sera imposée.
- d) La pression doit être 9-10.5 livres par pouce carré.
U08 - U13: Ballon #4, circonférence de 25-26 pouces (62-65 cm)
Poids 12-14 onces (330-390 g)

U14 - U18: Ballon #5, circonférence de 27-28 pouces (68-71 cm)
Poids 14-16 onces (397-453 g)

C3. LES JOUEURS ET OFFICIELS D'ÉQUIPE (LOI 3)

- a) Nombres de joueurs et officiels d'équipe :

Catégorie	# de joueurs (min/max)	# d'officiels d'équipe (min/max)
5 v 5	3 / 10	1 / 3 + physio ou thérapeute athlétique
7 v 7	5 / 13	1 / 3 + physio ou thérapeute athlétique
9 v 9	6 / 16	1 / 3 + physio ou thérapeute athlétique
11 v 11	7 / 18	1 / 3 + physio ou thérapeute athlétique

- b) Si une équipe ne peut se présenter après 15 minutes de l'heure fixée du coup d'envoi avec les exigences minimales, le match sera perdu par forfait par le score de **3-0** en faveur de l'équipe adverse. Les retards exceptionnels sont notés sous la section A12.



RÈGLEMENTS LIGUE JUVÉNILE AA-A

(En vigueur mai 2017)



- d) Le non-respect du nombre maximal entraînera un forfait par le score de **3-0** pour l'équipe en question.
- c) Sujet à l'autorisation de l'arbitre, un nombre illimité de substitutions peut être effectué aux occasions suivantes :
 - i. Après un but;
 - ii. Avant un coup de pied de but;
 - iii. À la mi-temps;
 - iv. Lorsque le jeu a été arrêté et un joueur reçoit un avertissement, ce joueur peut être remplacé par un autre joueur à la demande de son entraîneur;
 - v. Lorsque le jeu a été arrêté pour cause de blessure (seul le joueur blessé peut être remplacé);
 - vi. U09-U10, U11-U12 SEULEMENT : Aux rentrées de touche (la substitution peut être faite par l'équipe en possession du ballon et seulement si cette équipe effectue des substitutions, l'équipe adverse peut faire de même);
 - vii. Dans l'éventualité d'une blessure nécessitant un arrêt de jeu et l'intervention sur le terrain d'un membre du personnel de l'équipe, le joueur blessé doit quitter le terrain, ou en être retiré, à l'exception du gardien de but ou d'un joueur qui s'est blessé à la suite d'une faute physique pour laquelle l'adversaire est averti ou exclu, pour autant que l'évaluation de la blessure ou les soins soient effectués rapidement. L'arbitre a la responsabilité de la sécurité de tout joueur sur le terrain. Le joueur blessé pourra être immédiatement remplacé par un autre joueur et être autorisé à revenir à la prochaine substitution. L'arbitre a la décision finale quant à savoir si le gardien de but peut rester après avoir été blessé. À cause de l'importance de son rôle, il est alloué un temps raisonnable au gardien de but pour qu'il puisse reprendre ses esprits. Tout joueur ayant une blessure qui saigne (incluant le gardien de but) doit quitter le terrain et peut revenir au jeu une fois que l'arbitre est convaincu que le saignement s'est arrêté.
 - viii. En cas de blessure à la tête, l'arrêt du jeu doit être sifflé immédiatement, quel que soit l'emplacement du ballon, et le joueur doit être retiré du terrain si possible. Le joueur ne peut revenir avant d'obtenir l'autorisation de son entraîneur et / ou physio.
* Modifié avril 2017
- d) La procédure de substitution doit suivre la procédure indiquée dans les *Lois du jeu* (p.34).
- e) Surface technique :
 - i. Seuls les joueurs et les officiels d'équipe inscrits sur la feuille de match sont permis à l'intérieur de la surface technique. Personne ne figurant sur la feuille de match ne peut coacher activement et verbalement à côté des joueurs.
 - ii. Tous les substitués doivent porter des dossards. Les joueurs au banc lors du match ne portant pas un dossard en tout temps entraînera une amende de **\$25**.
- f) En tout temps, seuls les membres identifiés du comité de la ligue juvénile et/ou les représentants des clubs (tel qu'identifiés dans PTS-Reg), peuvent rester à côté des joueurs s'ils ont présenté un passeport valide auprès de l'arbitre et obtenu l'accord de ce dernier.
- g) SEULEMENT dans le cas d'une blessure nécessitant l'aide d'un parent ou d'une personne de premiers soins, l'arbitre peut autoriser la présence d'une telle personne sur le terrain de jeu ou à l'intérieur de la surface technique durant le temps où des soins médicaux sont nécessaires.

C4. ÉQUIPEMENT DES JOUEURS (LOI 4)

Un joueur ne doit pas utiliser d'équipement ou porter quoi que ce soit qui est dangereux.

- a) Équipement obligatoire :
 - i. Tous les joueurs doivent porter l'uniforme de club complet (chandails, shorts, bas) et de la même couleur tel qu'enregistré par leur club (tel que stipulé par les *Lois du jeu* (p.41);
 - ii. L'équipe hôte doit porter ses couleurs officielles. En cas de conflit, l'équipe visiteuse doit changer de couleur (voir A3.d);



RÈGLEMENTS LIGUE JUVÉNILE AA-A

(En vigueur mai 2017)



- iii. Les chandails doivent être numérotés avec des chiffres clairs et lisibles au moins 6po de haut dans le dos. Chaque chandail porté par les membres de l'équipe durant un match doit avoir un numéro unique. Il est autorisé d'inscrire les numéros à l'aide de tape et les manches doivent être déroulées;
 - iv. Aucun échange de numéro (maillot) n'est permis sans l'autorisation de l'arbitre. Les joueurs ne sont en aucun temps autorisés à retirer leur maillot sur le terrain de jeu ou au banc des joueurs;
 - v. Les gardiens doivent porter un maillot de couleur distincte des autres joueurs et de l'arbitre et peuvent porter des shorts ou des pantalons. Les shorts, pantalons et bas peuvent être d'une couleur différente que celles de l'équipe. Si un gardien est remplacé et veut jouer sur le terrain, il/elle doit appliquer le règlement ci-dessus;
 - vi. Les équipes doivent clairement identifier leur capitaine par le port d'un brassard au bras gauche. Non-applicable pour les U09-U10-U11;
 - vii. Les protège-tibias sont obligatoires conformément aux règlements de la FIFA et doivent être recouverts en tout temps;
 - viii. Les joueurs assis sur le banc lors du match doivent porter un dossard en tout temps.
- b) Autres équipements :
- i. Les couvre-chefs approuvés par l'IFAB peuvent être portés (IFAB p. 42);
 - ii. Aucuns bijoux ne peuvent être portés;
 - iii. Le port de lunettes de prescription n'est pas permis. Les lunettes de sport approuvés ou lunettes protectrices sont obligatoires à tous les joueurs. Le port d'une prothèse auditive est permis;
 - iv. Les plâtres durs ne peuvent pas être portés (gypse ou fibre de verre);
 - v. Les appareils orthopédiques ne doivent pas exposer des pièces métalliques ou plastique et doivent être recouverte d'un manchon en néoprène.

C5. ARBITRE (LOI 5)

- a) Feuilles de match :
- i. Avant le coup d'envoi l'arbitre doit vérifier la feuille de match ainsi que les cartes d'affiliations validées de la FSQ pour tous les joueurs et entraîneurs. (voir A4.i);
 - ii. Après le match, l'arbitre doit indiquer, l'heure exacte du début du match, les joueurs ayant marqués les buts, tous les cartons rouges et jaunes émis et inscrire le résultat final. Pour tous les matchs l'arbitre fera l'homologation dans les 48 heures du coup d'envoi en affichant le score et les statistiques sur PTS-Ligue. L'arbitre est tenu de rendre compte de l'irrégularité par écrit à l'arbitrage en chef et au directeur général.
- b) Échange de la poignée de main :
- i. L'arbitre supervisera l'échange de la poignée de main au début du match.

C6. AUTRES ARBITRES (LOI 6)

- a) Des arbitres assistants seront assignés aux matchs 9v9 et 11v11.
- b) Des arbitres assistants ne seront pas assignés aux matchs 5v5 et 7v7.

C7. DURÉE DU MATCH (LOI 7)

- a) La durée du match est celle fixée par la FSQ, comme suit :

U08	2 demies égales de 20 minutes (valide après 20 minutes)
U09 – U10	2 demies égales de 25 minutes (valide après 35 minutes)
U11 – U12	2 demies égales de 30 minutes (valide après 45 minutes)
U13 – U14	2 demies égales de 35 minutes (valide après 53 minutes)
U15 – U16	2 demies égales de 40 minutes (valide après 60 minutes)
U17 – U18	2 demies égales de 45 minutes (valide après 68 minutes)

* Pas de prolongation lors des matchs de la saison régulière.



RÈGLEMENTS LIGUE JUVÉNILE AA-A

(En vigueur mai 2017)



- b) A l'exception des U14AA, dans le cas où les circonstances ne permettraient pas la pleine tenue d'un match, et lorsque l'arbitre est informé de ce fait avant que le match ne commence, l'arbitre a le pouvoir de raccourcir chaque demie pour autant qu'elles restent égales et que le match conserve une durée suffisante pour être légale. Dans une telle situation, les entraîneurs des deux équipes doivent être informés des raisons de cette décision ainsi que de la nouvelle durée des demies. L'arbitre est tenu de rapporter cette irrégularité par écrit sur la feuille de match officielle et sur PTS-Ligue.
* Modifié avril 2017
- c) Dans le cas où 2 demies inégales ont été jouées et ce pour des raisons autres que C7.b, mais à l'intérieur des temps règlementaires pour que le match soit officialisé, le résultat final sera valide. L'arbitre est tenu de rapporter cette irrégularité par écrit sur la feuille de match officielle et sur PTS-Ligue.
- d) Dans le cas où l'arbitre doit mettre fin à la première demie avant le temps règlementaire, l'arbitre, après avoir avisé les deux entraîneurs de sa décision, doit :
- Jouer le temps manquant avant le début de la mi-temps, en redémarrant avec un ballon au pied 'drop ball' d'où était la position du ballon lors de l'arrêt, soit du centre du terrain;
 - Jouer la deuxième demie d'une durée égale au temps de la première demie pourvu que le temps total joué soit en conformité avec le temps officiel minimum, requis pour la validité du match;
 - Jouer la deuxième demie d'une durée normale pourvue que le temps total joué soit en conformité avec le temps officiel minimum, requis pour la validité du match;
 - Les entraîneurs n'essayeront pas d'influencer indûment la décision de l'arbitre;
 - L'arbitre est tenu de rendre compte de l'irrégularité par écrit sur la feuille de match officielle et sur PTS-Ligue.
- e) **ÉCLAIRS:** À la première vue de la foudre suivie par le son du tonnerre dans les 30 secondes, le match arrête et les équipes doivent se mettre à l'abri. Le match reprend après 10 minutes se sont écoulées sans foudre ou tonnerre. Les équipes ne peuvent pas quitter les lieux avant que l'arbitre déclare le match officiellement suspendu ou terminé et complète les feuilles de match. Si le temps permet de reprendre le match, l'arbitre doit ajuster la durée du match et envoyer un rapport (voir C7.b).

C8. COUP D'ENVOI ET REPRISE DU JEU (LOI 8)

Veillez consulter les *Lois du jeu IFAB* (p.65), aucun règlement spécifique à la ligue.

C9. BALLON EN JEU ET HORS DU JEU (LOI 9)

Veillez consulter les *Lois du jeu IFAB* (p.65), aucun règlement spécifique à la ligue.

C10. DÉTERMINER L'ISSUE D'UN MATCH (LOI 10)

- a) Saison régulière : les matchs peuvent se terminer en égalité.
- b) Coupe : chaque ronde à l'exception de la finale (U12-U18) : Il y aura des tirs au but après chaque match terminant en égalité (voir les *Lois du jeu IFAB* (p.71-72) pour la procédure).
- c) Coupe : Finale (U12-U18) : Il y aura deux périodes de prolongation de 10 minutes complètes après chaque match terminant en égalité. Si l'égalité persiste après les deux périodes de prolongation, les équipes procéderont aux tirs au but (voir les *Lois du jeu IFAB* (p.71-72) pour la procédure).

C11. HORS-JEU (LOI 11)

- a) Les règlements de hors-jeu s'appliquent pour les matchs 9 v 9 et 11 v 11. Les règlements de hors-jeu ne s'appliquent pas pour les matchs 5v5 et 7v7.



RÈGLEMENTS LIGUE JUVÉNILE AA-A

(En vigueur mai 2017)



C12. FAUTES ET INCORRECTIONS (LOI 12)

- a) Si une faute qui entraîne un coup franc direct est commise à l'intérieur de la surface de réparation par l'équipe en défense, un COUP DE PIED DE RÉPARATION sera accordé à l'équipe attaquante.
- b) Si une faute qui entraîne un coup franc indirect est commise à l'intérieur de la surface de réparation par l'équipe en défense, un COUP FRANC INDIRECT sera accordé à l'équipe attaquante. Le ballon sera placé à l'endroit de l'infraction sauf si l'infraction a été commise dans la surface de but, alors le coup franc indirect accordé dans la surface de but doit être exécuté de la ligne de la surface de but qui est parallèle à la ligne de but, et ce au point le plus proche de l'endroit où la faute a été commise. Remarque: pour le 7 v 7, il n'y a pas de surface de but, seulement une surface de réparation.
- c) Si une faute qui entraîne soit un coup franc direct ou un coup franc indirect est commise à l'intérieur de la surface de réparation par l'équipe attaquante, un COUP FRANC sera accordé à l'équipe en défense. Le ballon sera placé à l'endroit de l'infraction, sauf si l'infraction a été commise dans la surface de but, alors le ballon sera placé à n'importe quel endroit à l'intérieur de la surface de but. L'équipe adverse doit demeurer à l'extérieur de la surface de réparation jusqu'à ce que le ballon soit mis en jeu. Le ballon est en jeu dès qu'il est botté directement à l'extérieur de la surface de réparation. Remarque: pour le 7 v 7, il n'y a pas de surface de but, seulement une surface de réparation.
- d) Lors d'une reprise de jeu par l'entremise d'une balle au sol à l'intérieur de la surface de but, l'arbitre mettra le ballon au jeu sur la ligne de la surface de but parallèle à la ligne des buts, au point le plus approché de l'endroit où le ballon se trouvait au moment de l'interruption du jeu. Le ballon est en jeu dès qu'il touche la surface du terrain. Remarque: pour le 7 v 7, il n'y a pas de surface de but, seulement une surface de réparation.
- e) La règle de la passe arrière au gardien (pass-back : passe délibérée faite avec le pied ou une rentrée en touche (throw-in) effectuée par un coéquipier) est applicable à tous les matchs.

C13. COUPS FRANCS (LOI 13)

- a) Lors d'un coup franc, les joueurs de l'équipe adverse doivent se trouver au moins :
 - 5v5 : à 6 mètres du ballon jusqu'à ce que le ballon ait été botté.
 - 7v7 : à 6 mètres du ballon jusqu'à ce que le ballon ait été botté.
 - 9v9 : à 9.15 mètres du ballon jusqu'à ce que le ballon ait été botté.
 - 11v11 : à 9.15 mètres du ballon jusqu'à ce que le ballon ait été botté.

C14. PENALTY (LOI 14)

- a) Un penalty (coup de pied de réparation) est de :
 - 5v5 : 6 mètres de la ligne de but
 - 7v7 : 6 mètres de la ligne de but
 - 9v9 : 9.15 mètres de la ligne de but
 - 11v11 : 9.15 mètres de la ligne de but

C15. RENTRÉE DE TOUCHE (LOI 15)

- a) Si le ballon touche le sol avant d'entrer sur le terrain, la rentrée de touche devra être rejouée par la même équipe et au même endroit. Si la rentrée de touche n'est pas effectuée correctement, elle devra être rejouée par l'équipe adverse.



RÈGLEMENTS LIGUE JUVÉNILE AA-A

(En vigueur mai 2017)



C16. COUP DE PIED DE BUT (LOI 16)

- a) Lors d'un coup de but, les joueurs de l'équipe adverse doivent se trouver à l'extérieur de la surface de réparation et au moins :
- 5v5 : à 6 mètres du ballon jusqu'à ce que le ballon ait été botté.
 - 7v7 : à 6 mètres du ballon jusqu'à ce que le ballon ait été botté.
 - 9v9 : à 9.15 mètres du ballon jusqu'à ce que le ballon ait été botté.
 - 11v11 : Simplement à l'extérieur de la surface de réparation.
- b) Le ballon est en jeu dès qu'il est botté et qu'il est botté directement à l'extérieur de la surface de réparation.

C17. CORNER (LOI 17)

- a) Lors d'un corner (coup de pied de coin), les joueurs de l'équipe adverse doivent se trouver au moins :
- 5v5 : à 6 mètres du ballon jusqu'à ce que le ballon ait été botté.
 - 7v7 : à 6 mètres du ballon jusqu'à ce que le ballon ait été botté.
 - 9v9 : à 9.15 mètres du ballon jusqu'à ce que le ballon ait été botté.
 - 11v11 : à 9.15 mètres du ballon jusqu'à ce que le ballon ait été botté.



RÈGLEMENTS LIGUE JUVÉNILE AA-A

(En vigueur mai 2017)



OBJET /SUBJECT : Tolérance zéro concernant le comportement des entraîneurs sur le terrain

1 : Les entraîneurs ne se comportant pas de manière responsable :

- a. Exemple: réprimander (contester) un officiel sur un appel, tel que : êtes-vous un idiot, vous êtes stupide, jurons aveugles, etc. ne seront pas tolérés.
- b. Entraîneurs intimidant les arbitres (homme ou femme) par des insultes verbales ne seront pas tolérés et feront l'objet de sanctions.

2 : Tous les entraîneurs sans exception, doivent connaître les règles de base des : Ligue juvénile locale, Ligue juvénile et Ligue Senior-Métropolitaine inclusivement. Pratiquement tout entraîneur convoqué à se présenter devant le comité de discipline régional (CDR) prétend connaître les règlements en vertu de leur expérience comme entraîneur.

L'argumentaire « je ne savais pas où je n'avais pas été avisé » sera rejeté par le CDR.

3 : Toute préoccupation ou plainte doit être adressée dans les moindres détails par écrit au Directeur Général en conformité avec les procédures établies.

4 : Toute communication n'émanant pas directement du club sera jugée irrecevable.

5 : Toute plainte déposée en conformité avec les procédures établies recevra un avis de réception de l'ARS. Suite à l'évaluation du dossier le comité approprié émettra un avis directement au club.

NB : Les entraîneurs des deux équipes sont responsables du comportement des spectateurs. Le non-respect de ces règles entraînera des sanctions pour le club sous forme d'une caution de comportement de 1000,00\$.

Les sanctions seront comme suit:

Première infraction (sous réserve) selon le tableau de l'ARS et/ou des ligues respectives, une caution de comportement de pas moins de 1000,00\$ peut être imposée. Cette caution est remboursable à la fin de la saison à condition qu'il n'y ait pas de violation des règles de comportement.

6 : Tolérance Zéro au racisme

Comme vous le savez, nous faisons face à de nombreuses formes de racisme envers les personnes souffrant de maladies mentales visibles ou cachées. L'ARS ne tolérera pas un tel acte et des sanctions seront imposées en conséquence selon la charte de la discipline y compris une caution comportement de 1000,00\$.